

VG N°1522/2017

**Objet : Liste d'aptitude du grade d'agent de maitrise pour l'année 2018**

**Le Maire de la Ville de Mâcon,**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,  
VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maitrise,  
Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 20 décembre 2017,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des agents de maitrise :

Prénom et nom	Grade actuel	Promouvable à partir du
Bruno FONTANEL	Adjoint technique principal de 1cl	1 <sup>er</sup> janvier 2018
Karine GARNIER	Adjoint technique principal de 2ème cl	1 <sup>er</sup> janvier 2018
Nicolas INVERNIZZI	Adjoint technique principal de 2ème cl	1 <sup>er</sup> janvier 2018

**ARTICLE 2 :** La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité

**ARTICLE 3 :** En application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de DIJON dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

21 DEC. 2017



FAIT à MACON, le  
**Le Maire,**

  
**Jean-Patrick COURTOIS**